

## FORMATION MANAGEMENT DES RISQUES DANS LES PROJETS INFORMATIQUES

La formation Management des risques dans les projets informatiques sur 2 jours a pour objectif de vous familiariser avec la gestion des risques au sein de vos projets, afin de les anticiper et maîtriser. Les risques sont inhérents à tout projet informatique, afin de préserver ses objectifs en termes de délais, coûts et productivité, il est nécessaire à tout chef de projet de connaître les méthodes clés à déployer afin d'y pallier, et ce, pour assurer la viabilité de leurs projets

### PROGRAMME

#### 1/ Les risques des projets : Identification et classement

- Déterminer les facteurs de risques liés au projet et produit
- Risque et voie médiane : arbitrer entre coût des risques et coût de couverture
- Les outils de classement : statistique de PARETO et diagrammes cause-effet d'ISHIKAWA

#### 2/ Établir une typologie de référence aux risques pour un projet du SI

- Le concept de non-opportunité du projet
- Le concept de non-achèvement du projet ou produit
- Le concept de non-conformité du produit

#### 3/ Procéder à l'évaluation des risques et de leur degré de gravité

- Évaluation des risques : Delphi et les autres méthodes quantitatives
- Établir une échelle de gravité et un seuil d'acceptabilité du risque
- Anticiper les risques : s'adapter à la détectabilité
- Effectuer des mesures probabilistes d'occurrence des risques

#### 4/ Approche par étude des modes de défaillance : Concept et enjeux

- Analyse fonctionnelle : son rôle pour la fourniture d'un produit informatique
- Procéder à une analyse spécifique du logiciel : AMDEC produit et variante AEEL
- Appréhender AMDEC process, AMDEC moyens et ressources

#### 5/ Élaborer un plan de gestion des risques au sein d'un projet

- Mesurer les risques à partir d'un scénario de projet
- Mesurer le degré d'incertitude : innovation technologique et exigences élevées
- Aspects humains et organisationnels : rôle dans la survenance et persistance
- Établir un plan de suivi basé sur les facteurs critiques d'un projet

#### 6/ Risques en mode sous-traitance : Prévention et gestion

- Identifier les risques via le cahier des charges fonctionnel et technique
- Lister les facteurs de risques à placer sous surveillance rapprochée
- Contractualiser et piloter de façon concertée les facteurs de risques

PRIX (INTER-ENTREPRISE) : 1290 euros

2 jours

MG735

Vous souhaitez organiser  
cette formation dans vos locaux ?

Demandez Houilly au  
**01 42 62 91 86**

### OBJECTIFS

- Garantir le succès de projets informatiques
- Être capable d'identifier et anticiper les risques inhérents à un projet
- Savoir déployer un plan de gestion des risques
- Élaborer une politique de gestion de crise au sein du projet

### PRE-REQUIS

- Posséder une première expérience en gestion de projet

### PUBLIC CONCERNE

- Chefs de projet MOE
- Chefs de projet MOA

### DATES INTER-ENTREPRISES

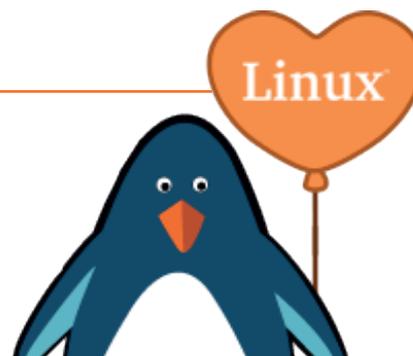
A distance  
03/06/2021, 08/11/2021,  
Paris  
03/06/2021, 08/11/2021,

Si vous souhaitez organiser cette formation a une autre date contactez-nous.

## NOUS CONTACTER

**AGORATIC**  
21 rue Louise Weiss  
75013 Paris

Tel : 01 84 17 44 76  
Tel : 01 42 62 91 86  
[www.openska.com](http://www.openska.com)



## **7/ Établir une politique de gestion des incidents et des crises**

- Les procédures : qualification des événements, escalade, procédures d'urgence
- La capacité de réaction aux imprévus : utiliser des parades préétablies
- Le retour à la normale : impact sur les délais, coûts et livrables

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES

En préambule notez que pour tout ce qui attrait à de la formation la marque AGORATIC appartient à la société Openska.

### PRESTATION DE SERVICES

Dans le cas d'une formation sur site, et à défaut de convention particulière, la société Openska n'est pas tenue d'effectuer l'installation des produits. En cas de demande de la part du client, ces prestations seront facturées au tarif journalier de formation en vigueur à la date de la commande.

### PRIX ET CONDITIONS DE PAIEMENT

Nos prix sont établis hors taxes. La facture est adressée au client après exécution de la prestation.

Celle-ci peut être adressée directement à un organisme de gestion de ses fonds de formation sous réserve qu'un bon de commande de la part de cet organisme soit adressé à Openska au moins deux semaines avant le début de la prestation. Cette disposition ne dispense pas le client d'adresser un bon de commande à Openska. En cas de non règlement par l'organisme de gestion des fonds de formation du client, quelle qu'en soit la cause, la facture devient exigible auprès du client. Tout stage commencé est considéré comme dû dans son intégralité.

### RÈGLEMENT

Le règlement des factures peut s'effectuer :

- par chèque
- par virement bancaire :

**HSCBC France**  
Établissement 30056  
Code guichet 00915  
Compte 09150035179  
Clé 60

en indiquant le numéro de(s) facture(s).

Les factures sont payables à réception, net sauf autre échéance indiquée sur la facture. Tout retard de paiement par rapport à cette échéance entraînera de plein droit : des frais financiers de 1,5% par mois au prorata temporis, l'application d'une clause pénale égale à 20% du prix de vente hors taxes, l'exigibilité immédiate des factures non échues.

Openska se réserve le droit de suspendre ou d'annuler les prestations en cours, sans pouvoir donner lieu à des dommages et intérêts pour le client. Tous droits et taxes applicables sont facturés en sus, conformément aux lois et règlements en vigueur. L'attestation de stage est jointe à la facture.

### CONVENTION DE FORMATION

Une convention de formation standard peut être adressée sur simple demande de la part du client.

### CONVOICATIONS

Openska ne peut être tenue responsable de la non réception de la convocation quels qu'en soient le ou les destinataires chez le client, notamment en cas d'absence du ou des stagiaires à la formation. Dans le doute, il appartient au client de s'assurer de l'inscription de ses stagiaires et de leur présence à la formation.

### ANNULATION, ABSENCE REPORT D'INSCRIPTION

Toute annulation d'inscription doit être signalée par téléphone et confirmée par écrit.

- Une annulation intervenant plus de deux semaines avant le début du stage ne donnera lieu à aucune facturation.
- Une annulation intervenant entre une et deux semaines avant le début du stage donne lieu à la facturation au Client de 50% du coût de la totalité du stage.
- Une annulation intervenant moins d'une semaine avant le début du stage donne lieu à la facturation de la totalité du coût du stage.

Un report intervenant moins de deux semaines avant le début du stage est considéré comme une annulation. En cas d'absence du stagiaire, la prestation commandée sera facturée en totalité.

### ANNULATION D'UN STAGE

Openska se réserve la possibilité d'annuler tout stage interentreprises en cas de manque de participants, de problème d'approvisionnement de supports de stage ou de problème technique et ce sans aucun dédommagement. Dans ce cas, les stagiaires seront prévenus au moins une semaine avant le début du stage et leur inscription automatiquement reportée à la session suivante.

### RESPONSABILITÉ

Sauf faute lourde, la société Openska limite sa responsabilité au montant des prestations fournies. Concernant le passage de tous les types de tests de certifications, la société Openska dégage toute responsabilité en cas de problème, notamment d'ordre technique.

### ATTRIBUTION DES COMPÉTENCES, LITIGES

L'élection de domicile est faite par Openska à son siège social. Les parties s'efforceront de résoudre à l'amiable tout différend susceptible d'intervenir entre elles à l'occasion de l'interprétation ou de l'exécution du contrat.

A défaut d'accord amiable, le différend sera soumis au Tribunal de Commerce de Paris, appliquant la loi française.

### PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

L'utilisation des documents remis lors des stages est soumise aux articles 40 et 41 de la loi du 11 mars 1957. Aux termes de l'article 40 de la loi du 11 mars 1957 "toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou ses ayants-droit ou ayants-cause est illicite". L'article 41 de la même loi n'autorise que "les copies ou reproductions destinées à une utilisation collective" et "les analyses et courtes citations, sous réserve que soient indiqués clairement le nom de l'auteur et la source". Toute représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, ne respectant pas la législation en vigueur constituerait une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et 429 du Code Pénal. La responsabilité du client serait engagée si un usage non autorisé était fait de ces logiciels ou supports de stage. L'exportation de certains produits peut être soumise à des réglementations spécifiques françaises ainsi qu'à celles établies par le Département du Commerce des Etats-Unis. Toute exportation effectuée en violation de ces réglementations est interdite. Il appartient au client de se conformer à l'ensemble des réglementations applicables en ce domaine.



ORGANISME DE FORMATION RÉFÉRENCÉ SOUS LE NUMÉRO : 117 555 432 75